

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



COMMUNE DE KANI-KELI



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
KANI-KELI
N° 04 /23/CKK**

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 17
Absents : 12
Procuration : 0
Votants : 17

Objet : Acquisition de mobilier pour les écoles- Demande de financement

La convocation du conseil municipal a été faite le 24/02/2023

N° d'enregistrement
04 du
09/03/23

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en mairie le
09/03/23

Et de la réception à la préfecture le
09/03/23

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mars, le conseil municipal de la commune de Kani-Kéli étant réuni en assemblée, à la salle de réunion de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACHADI Abdou, maire de Kani Kéli.

Etaient présents : RACHADI Abdou, ABDULLAH Attoumani Black, AMED Hatubi Roger, BAHARIA Attoumani, SOILIH-MADI Mohamadi-Colo, AYOUBA Assani-Souffiane, OILI AHAMADI Tahanlabafi Tissianti, HAROUNA Maidati, ASSANI Faissoili, ABOUDOU Said, MADIBACAR Mohamed, SALIM Fatima, ALI MCOLO Tissianti, MOUSSA Hamidou, BOINA Roukia, SOILIH FOUNDI Imadoudine, ALI Marise

Représentés par procuration :

Absents : ABAINE Dzoudzou, IZODINE Affoussati, MOHAMED Anissa, MOUAYADI Mariame, AHAMADA Salama, OUSSENI Dawiridine, OUSSENI Faina, SAINDOU Fatima, ABOUDOU SILAHI Charafidine, ALISAID Said, ATTOUMANI FOUNDI Houraza, HALIDI Riziki

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame SALIM Fatima ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le rapport de présentation n°5 du 4 mars 2023 portant acquisition de mobilier pour les écoles- demande de financement ;

La commune de Kani Kéli a réalisé en 2017, une opération de renouvellement du mobilier scolaire dans les écoles de la commune. Force est de constater que 6 ans après, ce mobilier pour la très grande majorité est détérioré et nécessite d'être renouvelé. Si la commune a pu réaliser en urgence quelque renouvellement ou achat de mobilier en vue de l'ouverture de nouvelle classe. Le problème se pose de façon globale sur l'ensemble des écoles.

Aussi, le service a travaillé sur un projet global de demande de subvention pour le renouvellement du mobilier scolaire sur l'ensemble des établissements scolaires de la commune.

Il s'agira de remplacer les anciens mobiliers par du mobilier plus moderne et confortable.

Le projet vise à privilégier le bien être des élèves et faire de nos écoles des espaces d'apprentissage mais également des espaces ludiques, agréables, confortables.

Finalité recherché du projet :

Optimiser les conditions d'éducation. En effet, on considère que le confort du mobilier joue un rôle essentiel dans l'apprentissage, en favorisant la concentration, il permet d'optimiser considérablement les conditions d'apprentissage des élèves ;

Diminuer les risques de troubles musculosquelettiques. En effet, les enfants peuvent être plus agités lorsqu'ils sont installés sur des chaises inconfortables. Un mobilier scolaire plus confortable, plus ergonomique va permettre d'améliorer la posture des élèves et donc contribue à réduire les risques de troubles musculosquelettiques ;

Le choix du mobilier va également influencer sur l'éveil des enfants. Ainsi, pour les classes de maternelle, une attention particulière sera accordée à l'esthétique, au couleur, aux formes du mobilier.

Le projet global de renouvellement du mobilier scolaire est estimé à 700 225 euros.

Plan de financement prévu :

Financement	Taux d'intervention	Montant
Etat-Tous fonds	80 %	560 180
Commune dont FCTVA	20 %	140 045
TOTAL OPERATION		700 225

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

- de valider le projet d'acquisition de mobilier et son plan de financement ;
- d'autoriser M. le maire à solliciter une subvention de 560 000 euros auprès de l'Etat pour l'acquisition de mobilier pour les écoles.

Ainsi fait et délibéré, ont signé sur le registre les membres présents.

Le Maire
Abdou RACHADI

